Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022_326
Feuillet n°103

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2022-190 en date du 03 mai 2022 réglementant les arrêts de la navette des plages sur la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal repris ci-dessous concernant le passage de la navette des plages au niveau du parking de la Pointe aux Oies,

A R R E T E

Article 1er : Pour permettre l'installation provisoire d'un arrêt de bus pour la navette des plages, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- *A l'entrée du parking de la Pointe aux Oies, sur le marquage au sol intitulé « Navette des plages »,*
- *Du 13 juillet 2022 à 06 h 00 au dimanche 28 août 2022 à 23 h 00.*

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaires à cet arrêt de bus.

Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

<u>Article 5</u> : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 6</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

Signé par : Guy BOUTLEUX
Date : 13/07/2022
Qualité : 1er adjoint de la ville de WIMEREUX par dÃ©lÃ©gation de Maire de la ville de WIMEREUX

VU, le D.G.S.